

Chantier diocésain, paroisse Saint-François en Saint-Nazaire

Retour consultation du 24 janvier 2023

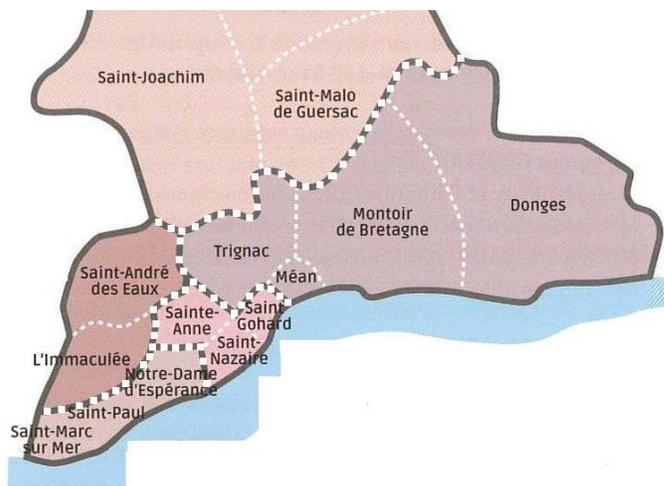
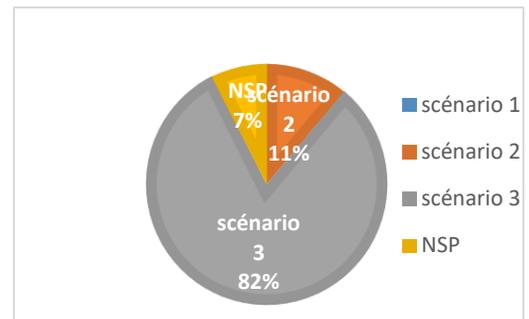
Questionnaires récupérés : 30

Au cours de la soirée nous avons repris le document envoyé par notre évêque et essayé de répondre aux questions posées. Vous trouverez ci-dessous les résultats des questions fermées précédés d'une courte présentation. De nombreuses contributions libres, remarques, autres questions ont été fournies qui feront l'objet d'une restitution sous forme de résumé. La prochaine étape est une rencontre avec des représentants de chaque paroisse de la zone pour établir une synthèse commune qui sera envoyée à notre évêque, puis une grande rencontre de zone pour nous aider à envisager vers où nous allons.

I. Avenir des paroisses

Scénario 1 : Maintenir la paroisse actuelle : même paroisse au plan géographique, mais pas forcément 1 curé pour la paroisse, rôle plus important dans la gouvernance de l'EAP, pas forcément 1 messe par clocher tous les week-ends, les diverses équipes n'ont pas besoin d'être recomposées, leur champ d'action, leur manière de faire (immédiatement)...etc.

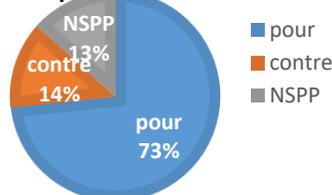
Scénario 2 : Elargissement du territoire paroissial : soit vers Méan-Penhoët/Montoir/Trignac et/ou vers l'Immaculée/St André des eaux, avec un curé pour la paroisse, les messes dominicales à revoir, EAP et différents services à réorganiser... etc.



Scénario 3 : Une seule « entité pastorale » regroupant St Nazaire ville +/- St André des eaux, Trignac, Montoir...etc., avec 2 (ou 3) paroisses sur cette zone géographique (à redéfinir). Une équipe de prêtres au service de ces paroisses, avec un « curé doyen » avec un rôle plus important à définir. Rôle plus important dans la gouvernance de chaque EAP. Redéfinition des lieux des messes, de pôles spécifiques, pour une cohérence d'ensemble...etc.

Création
Bénévole
curé pour
suivi

**Coordinateur pastoral
paroissial**



I. Gouvernance des paroisses

d'un office de Coordinateur Pastoral Paroissial.

ou salarié, Laïc en mission ecclésiale, son rôle serait d'aider la vie de la paroisse au quotidien – dans la coordination et le pastoral des demandes.

Généralisation d'un conseil pastoral paroissial, ou encore nommé Conseil Paroissial Missionnaire. Auprès du curé, ce conseil représenterait la communauté paroissiale dans sa diversité (géographique, sociale, ecclésiale, générationnelle). Il serait le conseil du curé en tant que pasteur propre de la paroisse et de son EAP. Ce conseil aurait un rôle consultatif. Parmi ses membres, on sera attentif à ce que l'Enseignement Catholique soit représenté.

En cas d'impossibilité de constituer un conseil paroissial missionnaire, une assemblée paroissiale extraordinaire pourrait être convoquée à échéance régulière.

Pour : 51 % Contre 36% NSPP 13%

Confirmation de l'Equipe d'Animation Paroissiale en tant qu'elle est « de conduite ». Elle apporte son concours à l'exercice de la charge pastorale du curé, pasteur propre de la paroisse. Elle relève de la fonction ministérielle : sans se substituer au curé, elle se tient, avec le pasteur, en vis-à-vis de la communauté. L'équipe pastorale, telle qu'elle est décrite plus haut, serait incluse dans l'équipe d'animation paroissiale. Cette équipe se retrouve fréquemment et fonctionne comme une équipe fraternelle de foi – vie fraternelle, prière, service. Ses membres sont appelés par le curé et reconnus par l'évêque. Le coordinateur pastoral paroissial et les autres LEME font partie de l'EAP. Les prêtres coopérateurs et diacres permanents éventuellement, s'ils peuvent être suffisamment disponibles pour s'impliquer dans la vie de cette équipe fraternelle de foi.

Pour : 87 % NSPP 13%

Le conseil économique, assume actuellement bien le rôle qui lui est désigné. Il pourrait être maintenu dans son fonctionnement actuel, animé par un économiste paroissial.

Pour : 93 % Contre 4% NSPP 3%

III. Le soutien des prêtres extérieurs au diocèse

Soutien de prêtres extérieur au diocèse

Plutôt favorable : 61 % Plutôt défavorable 13% NSPP 26%
à limiter : 59% à développer 41%

Accueil de communautés religieuses

Plutôt favorable : 74 % Plutôt défavorable 13% NSPP 13%
à limiter : 33% à développer 67%

IV. La nomination des prêtres

1. La consultation des baptisés : La question était posée de pouvoir consulter les paroisses (ou leurs instances de gouvernements) en vue des nominations des curés.

Plutôt favorable : 20 % Plutôt défavorable 57% NSPP 23%

2. Les mandats : Dans un certain nombre de diocèses, les curés sont nommés pour une durée déterminée – 6 ans prolongeable à 9 ans. Ce n'est pas le cas dans notre diocèse. Aussi, faut-il aller dans cette direction ?

Plutôt favorable : 33 % Plutôt défavorable 30% NSPP 37%